PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 FÉVRIER 2020 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire :	M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Marcel Bonneau
	Mme Lynda Cusson

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Sont absents : M. Michel Massé, Mme Mélanie Valois et Mme Marie-Eve Massé

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

21-02-2020 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

22-02-2020 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, en apportant toutefois une correction aux numéros de résolution #02 à #08 pour changer l'année pour 2020, comme suit :

- 02-01-2019 pour 02-01-2020
- 03-01-2019 pour 03-01-2020
- 04-01-2019 pour 04-02-2020
- 05-01-2019 pour 05-01-2020
- 06-01-2019 pour 06-01-2020
- 07-01-2019 pour 07-01-2020
- 08-01-2019 pour 08-01-2020

Adoptée

23-02-2020 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	31 591.53$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	5 118.53$
VOIRIE MUNICIPALE	17 335.27$
HYGIÈNE DU MILIEU	12 368.30$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	545.39$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	341.36$
LOISIRS ET CULTURE	8 250.00$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00$
IMMOBILISATIONS	8 826.19$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020:	84 376.57$

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de février 2020 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

24-02-2020 Rapport de l'inspecteur municipal par intérim

L'inspecteur municipal par intérim fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Ramassage de la neige
Le 22 janvier il y a eu opération de ramassage de neige, la première pour la saison hivernale 2019-2020.

Entretien des trottoirs
Tel que souligné, une attention particulière a été apportée à l'entretien des trottoirs pour maintenir de bonnes conditions de circulation.

Inventaire au garage de la voirie et à l'usine
Pour répondre aux exigences de la MMQ (assurances de la Municipalité), un inventaire a été entrepris au garage de la voirie et à l'usine.

Arbre coin Notre-Dame et Ste-Marguerite
Le MTQ a abattu un gros arbre situé dans son emprise et qui était menaçant pour la sécurité des usagers du secteur.

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de janvier 2020

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en janvier 2020, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question posée dans l'assistance.

25-02-2020 Radio Acton : renouvellement du plan publicitaire pour 2020

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le plan publicitaire avec Radio Acton, au montant de 1 000$ plus taxes, pour l'année 2020, le tout selon les modalités présentée dans le courriel envoyé en date du 17 janvier 2020.

Adoptée

26-02-2020 Chapdelaine assurances : proposition de couverture pour le réseau d'éclairage DEL

CONSIDÉRANT l'offre de service du courtier Chapdelaine assurances, afin de couvrir le réseau d'éclairage DEL pour une prime de 401$/ année, avec une franchise de 1 000$ en cas de réclamation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à l'offre présentée par Chapdelaine assurances.

Adoptée

Description de tâches des employés municipaux à temps plein
La directrice générale dépose les documents faisant état de la description de tâches des employés municipaux à temps plein, devait servir à accompagner les contrats de travail des employés, dont le document est à venir.

27-02-2020 Entente RIPI : suivi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton a pris connaissance de la proposition faite par la Municipalité du Village de Roxton Falls, en regard avec l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale et qu'elle fait part de ses réflexion par la résolution #16-01-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton souhaite renouveler l'entente telle qu'elle a été constituée en 2005 afin de conserver la simple gestion de l'administration du service ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre entre les deux municipalités pourraient être organisées afin de discuter des arguments des deux municipalités au sujet des modalités à convenir pour cette entente ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de solliciter une rencontre avec la Municipalité du Canton de Roxton, afin de discuter des modalités de l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, laquelle débuterait au 1er janvier 2021.
Que le Canton de Roxton soit informé qu'un comité chargé de ce dossier a été formé au Village de Roxton Falls pour discuter de cette nouvelle entente, lequel est formé de 2 conseillers (Daniel Roy et Marie-Eve Massé), du maire et de la directrice générale.

Adoptée

28-02-2020 Projet d'achat de la propriété située au 21, rue du Marché à Roxton Falls

CONSIDÉRANT la résolution #13-01-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE des corrections de nature administratives ont été apportées à l'offre d'achat présentée en regard avec la résolution #13-01-2020;

CONSIDÉRANT le nouveau projet d'offre d'achat pour immeuble commercial qui est présenté aux élus ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite financer le projet par un emprunt au fonds de roulement de la Municipalité, lequel sera remboursé sur une période de 7 ans ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Jean-Marie Laplante et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, à signer le document de l'offre d'achat commerciale à être présentée à M. Yves Deaudelin et Société Notre-Dame-de-Toutes-Grâces, au montant de 105 000$.

Adoptée

29-02-2020 <u>Réfection des rues Duval, Cabana, St-Louis : état d'avancement du travail d'ingénierie</u>

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc., font état de l'avancement des travaux de préparation de plans et devis pour la réfection des rues Duval et Cabana, faisant suite au mandat confié par résolution #157-09-2019 ;

CONSIDÉRANT QU'en cours de mandat, l'analyse de l'état de la rue St-Louis a été ajouté, afin de couvrir l'ensemble du secteur des rues Duval, Cabana et St-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont admissibles dans le cadre du programme TECQ-Priorité #4 Voirie locale et que la Municipalité souhaiterait les réaliser en utilisant le 20% de l'aide financière qu'elle peut utiliser en priorisant le niveau de son choix, pour un montant maximal de 186 223$ et que les sommes cumulées au fonds carrières sablières pourraient également être utilisées si cela s'avère nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux identifiés au projet d'estimation soumis pourraient être gérés en sous-traitance par la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre l'élaboration des plans et devis d'appels d'offres visant la réfection des rues Duval, Cabana et St-Louis, en prévision d'aller en appel d'offres publiques.
Qu'une offre de services soit sollicitée auprès de Les Services EXP Inc., afin de procéder à la rédaction de l'appel d'offres et également pour la surveillance des travaux.

Adoptée

30-02-2020 <u>Propriété du 400, rue Notre-Dame : entente avec M. Luc Benoît et Mme Maryse Dépôt visant le raccordement au réseau d'égout pour une résidence unifamiliale et demande de permission de voirie au MTQ</u>

CONSIDÉRANT la résolution #180-10-2015, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, visant à permettre le raccordement au réseau d'égout d'une résidence unifamiliale à être construite sur la partie située en zone blanche du lot #3 942 990, par une entrée de service desservant uniquement la future résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ce raccordement, d'une longueur approximative de 90 mètres, doit être aménagé le long de la rue Notre-Dame (route 222) qui est sous la juridiction du MTQ, ce qui nécessite d'obtenir une permission de voirie pour exécuter les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite, en aménageant ce raccordement, réaliser deux entrées de services individuelles pour les propriétés situées au 392 et 394, rue Notre-Dame, lesquelles sont actuellement raccordées au réseau via le même raccordement, le tout dans le but de remettre à chaque citoyen la responsabilité de son raccordement jusqu'au réseau d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite obtenir une estimation des coûts des travaux, avant de se prononcer officiellement sur le montant à facturer à M. Benoît et Mme Dépôt pour aménager un raccordement au réseau d'égout ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale et l'inspecteur municipal par intérim, à obtenir des informations supplémentaires quant aux coûts à envisager pour la réalisation de ces travaux.
Qu'une estimation soit demandée auprès de Excavation A.R. Valois Inc.
Que la directrice générale soit également autorisée à entreprendre les démarches visant à obtenir une permission de voirie pour la réalisation de ces travaux de raccordement au réseau d'égout, dans l'emprise de la route 222 sous la juridiction du MTQ, dans la levée du fossé, du côté des terrains des citoyens.

Adoptée

31-02-2020 Règlement #01-2020 Concernant la création d'une réserve financière pour la vidage des étangs : avis de motion et adoption du projet de règlement

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption, le règlement #01-2020, concernant la création d'une réserve pour la vidange des étangs.

Une copie du projet de règlement #01-2020 est présenté et déposé séance tenante et il vise à créer une réserve financière qui servira principalement à défrayer les frais reliés à la vidange des étangs d'épuration des eaux usées de la Municipalité.

Adoptée

32-02-2020 Usine épuration des eaux usées : offre de services pour la validation du débitmètre par AVIZO

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la firme AVIZO, pour la validation du débitmètre à l'usine, au montant de 1 224.25$ plus taxes, pour exécuter la validation du débitmètre à l'usine.

Adoptée

33-02-2020 Projet de rénovation de la garderie : ajout d'isolation supplémentaire (modification du mandat accordé à Construction Maxime Guilmain)

CONSIDÉRANT le mandat confié à Construction Maxime Guilmain, par la résolution #163-09-2019;

CONSIDÉRANT QU'il a été recommandé de corriger l'isolation du bâtiment abritant la garderie, lesquels travaux sont estimés à 5 000$ plus taxes par Construction Maxime Guilmain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter un montant approximatif de 5 000$ plus taxes (matériel et main d'œuvre) au mandat accordé à Construction Maxime Guilmain, afin d'ajouter une couche d'isolation de deux pouces supplémentaire, au bâtiment de la garderie.

Adoptée

34-02-2020 Règlement #06-2019, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption

Préambule

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Roxton Falls a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 265-2003 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier ledit règlement afin de permettre qu'un usage dérogatoire exercé dans un bâtiment puisse s'agrandir, à certaines conditions, dans un autre bâtiment situé sur le même emplacement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Michel Massé lors d'une séance du conseil tenue le 17 décembre 2019 ;

En conséquence
Il est proposé par Lynda Cusson
Appuyé par Daniel Roy
Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 06-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Agrandissement d'un usage dérogatoire exercé dans un bâtiment

Le premier alinéa et le paragraphe a) de l'article 22.2.3.1 du règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls sont remplacés par les alinéas et le paragraphe suivants :

À l'exception des cours de ferraille, où tout agrandissement est spécifiquement interdit, l'agrandissement d'un usage dérogatoire exercé dans un bâtiment est autorisé sur le même emplacement à condition de respecter les dispositions énumérées aux paragraphes a) à d) du présent article.

L'agrandissement peut se réaliser :

– à l'intérieur du bâtiment principal ou accessoire où s'exerce déjà l'usage dérogatoire;
– en agrandissement de l'espace utilisé par l'usage dérogatoire à l'intérieur d'un bâtiment;
– à l'intérieur d'un autre bâtiment accessoire existant;
– à l'intérieur d'un nouveau bâtiment accessoire.

a) L'agrandissement ne doit pas excéder 50 % de la superficie de plancher affectée d'un usage dérogatoire à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

Ce 50 % est applicable à un agrandissement réalisé en hauteur, au sol ou à l'espace utilisé par l'usage dérogatoire à l'intérieur d'un ou plusieurs bâtiments.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 3 FÉVRIER 2019.

Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière	Jean-Marie Laplante Maire

Avis de motion donné le :	17-02-2019
Premier projet de règlement adopté le :	17-12-2019
Projet de règlement transmis à la MRC le :	07-01-2020
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le :	18-12-2019
Assemblée publique tenue le :	13-01-2020
Second projet de règlement adopté le :	13-01-2020
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le :	14-01-2020
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le :	21-01-2020
Règlement adopté le :	03-02-2020
Règlement transmis à la MRC le :	06-02-2020
Certificat de conformité délivré par la MRC le :	_____
Entrée en vigueur le :	_____
Avis d'entrée en vigueur donné le :	_____

Adoptée

35-02-2020 Mise à jour du rôle d'évaluation pour la propriété situé au 196, rue de l'Église suite à des travaux de démolition : remboursement de taxes pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE la résidence située au 196, rue de l'Église a été démolie en novembre 2017 et que la mise à jour du rôle en regard avec cette démolition n'a pas été effectuée à ce jour, en raison d'une irrégularité administrative;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, il n'est pas possible de faire une mise à jour du rôle d'évaluation au-delà de l'année qui précède l'année du rôle en vigueur au moment de la mise à jour, ce qui a pour conséquence que la mise à jour ne peut inclure l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une évidence que l'évaluation du bâtiment doit tout de même être corrigée à partir du 1er janvier 2018 et que le conseil est d'avis de remettre les taxes foncières et les taxes de services de l'année 2018 pour la portion de l'évaluation qui a trait au bâtiment qui était évalué à 102 400$ en 2018, en ajoutant à ce remboursement les intérêts pour l'année 2018, 2019 et la portion de l'année 2020 jusqu'à la date du remboursement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement des taxes de l'année 2018 en regard avec la portion d'évaluation du bâtiment situé au 196, rue de l'Église, évaluation au montant de 102 400$, en plus des taxes de services, en ajoutant également le remboursement des intérêts pour l'année 2018, 2019 et 2020 (à la date du remboursement), à même le fonds général.

Adoptée

Régie intermunicipale de Roxton et Loisirs de Roxton Falls Inc. : suivi
Une rencontre de la Régie intermunicipale de Roxton aura lieu sous peu pour analyser la possibilité d'unifier les deux entités. Dossier à suivre.

36-02-2020 Comité des bénévoles de Roxton Falls : demande de contribution financière de 200$ pour la Soirée des bénévoles qui aura lieu le 25 avril 2020

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 200$ au Comité des bénévoles de Roxton Falls, pour l'organisation de leur soirée en hommage aux gens qui font du bénévolat à Roxon Falls, soirée qui aura lieu le 25 avril 2020.

Adoptée

37-02-2020 Demande au FSPS pour achat de mobilier pour le centre communautaire : demande à présenter par la Municipalité du Canton de Roxton au nom de la Régie intermunicipale de Roxton

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie intermunicipale de Roxton a autorisé le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton à agir à titre de promoteur du projet visant à présenter une demande au Fonds de soutien aux projets structurant de la MRC d'Acton, volet local, pour l'achat de mobilier pour le centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls est également d'accord à ce que la Municipalité du Canton de Roxton agisse à titre de promoteur du projet visant à présenter une demande au Fonds de soutien aux projets structurant de la MRC d'Acton, volet local, pour l'achat de mobilier pour le centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat de tables, de chaises ainsi que de chariots permettant le déplacement du mobilier;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est actuellement estimé à 34 154$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution sollicitée au FSPS est estimées à 20 584$, soit 11 152$ dans l'enveloppe du Canton de Roxton et 9 392$ dans l'enveloppe du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE la mise de fonds estimée du promoteur s'élève à 13 966$ et que cette mise de fonds sera payée à parts égales entre les municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

- Mandater la Municipalité du Canton de Roxton à agir à titre de promoteur du projet d'achat de mobilier pour le centre communautaire et à présenter le projet tel que soumis, estimé à 34 154$ au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton;
- S'engager à débourser la somme estimée de 6 983$, à même le fonds général, afin d'assurer sa part de mise de fonds au projet, le tout, conditionnellement à ce que la Municipalité du Canton de Roxton accepte également de contribuer au projet pour le même montant;
- Autoriser que la contribution au FSPS soit financée à partir de l'enveloppe locale de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour un montant de 9 392$.

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 3 février 2020

38-02-2020 <u>Levée de l’assemblée</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l’assemblée à 20h20.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière